Retraite
& assurances

Mémo à lire avant de quitter le monde professionnel

thélem assurances > innove pour vous

Bientôt la retraite ?

Bon à savoir !

Que vous attendiez ce moment avec impatience ou qu'au contraire cette perspective ne vous enchante pas, il est important de penser aux changements que cela va engendrer pour vous. Vous avez peut-être déjà commencé à lister les choses à faire… Mais avez-vous pensé à vos assurances ?

En effet ce changement de statut a, de fait, une incidence sur votre assurance santé, votre prévoyance et aussi sur certaines garanties de vos contrats actuels car vos besoins ne sont plus tout à fait les mêmes ! Alors, avant de dire au revoir à vos relations de travail, découvrez ces quelques conseils pour vos assurances santé, prévoyance, assurances de biens et vos nouvelles activités.

Retraite
& assurance santé

> La réforme 100% santé en cours

La réforme en cours de l'assurance santé a pour objectif de mieux couvrir les patients sur les domaines de l'audiologie, l'optique et le dentaire afin que nul ne renonce aux soins faute de budget. Sa mise en place va s'étaler jusqu'au 1er janvier 2021.

Ainsi sur ces trois domaines et pour des soins et équipements définis les assurés pourront être 100% remboursés !

Votre complémentaire santé est impactée et les garanties doivent évoluer afin de répondre aux nouvelles exigences du 100% santé.
L'assurance santé de Thélem assurances intègre d'ores et déjà les paniers de soins du 100% santé (l'assurance santé responsable).

> Suivant votre situation, les impacts sont différents

SALARIÉS

Vous bénéficiez dans le cadre de votre contrat de travail d'une complémentaire santé.

Lorsque vous prenez votre retraite, vous pouvez profiter d'une portabilité, c'est-à-dire que **pendant 1 an, vous conservez les mêmes garanties et les mêmes tarifs** que ceux du contrat groupe souscrit par votre employeur.

Ce qui change, c'est que **vous devrez payer la part qu'il réglait jusque-là pour vous.**

Les années suivantes, la complémentaire santé peut augmenter.

Année 2	Année 3
jusqu'à +25%	jusqu'à +50%

Source : Décret 2017 - 372 de mars 2017

C'est souvent à partir de la deuxième année que les changements se font. Bien sûr, si les garanties prévues dans le contrat groupe ne correspondent pas à vos besoins, n'attendez pas, dès votre départ en retraite choisissez une nouvelle complémentaire santé.

*L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.
** Optique et dentaire à partir du 01/2020, aides auditives à partir du 01/2021.

PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

Vous pouvez conserver le même contrat santé que celui que vous aviez jusqu'à présent. La différence, c'est que vos cotisations ne rentrent plus dans le cadre de la fiscalité avantageuse de la loi Madelin.

AGRICULTEURS

Vous pouvez conserver le même contrat santé que celui que vous aviez jusqu'à présent.

> Comment choisir votre nouvelle assurance santé ?

CE SONT VOS BESOINS QUI VONT VOUS ORIENTER…

Vous pouvez opter pour une assurances incluant le 100% santé. Ainsi vous bénéficierez de remboursements à 100% sur des paniers de soins définis en optique, dentaire et audiologie. Parmi les quatre formules responsables proposées par Thélem assurances, vous pouvez, en fonction de vos besoins choisir de renforcer certaines garanties (optique et/ou dentaire par exemple).

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES VONT AUSSI FAIRE LA DIFFÉRENCE

- Par exemple, Thélem assurances met à disposition de tous ses assurés santé **un service de téléconsultation médicale**, sans aucun supplément !
- **Aide ménagère, livraison de médicaments, garde d'animaux, portage de repas…** Vous choisissez avec votre assisteur les prestations les plus adaptées pour vous.

ET POUR MAÎTRISER VOTRE BUDGET…

- Vous pouvez choisir **l'option de franchise prépayée proposée par Thélem assurances**. Ce dispositif vous permet **de récupérer la moitié de votre versement santé, si vous n'êtes qu'un faible consommateur de prestations santé sur l'année**.
- Il subsiste certaines offres qui n'incluent pas les nouveaux paniers de soins « 100% santé », elles peuvent convenir si vous êtes en bonne forme…

Choisir une nouvelle assurance santé est un acte qui se réfléchit… C'est en précisant vos besoins que vous trouverez la meilleure solution santé au meilleur coût. Un rendez-vous avec votre assureur est incontournable !

Un service utile, la téléconsultation !

Retraite
& prévoyance

Que vous soyez salarié, professionnel indépendant ou agriculteur, la garantie prévoyance qui avait éventuellement été mise en place par votre employeur ou dans le cadre de votre activité professionnelle n'a plus cours… **Vous ne bénéficiez plus de cette couverture qui protégeait votre famille en cas de décès ou d'invalidité.**

A vous maintenant de prendre le relais et mettre en place la protection dont vous avez besoin :

- prévoir demain pour être serein aujourd'hui
- protéger votre conjoint et vos proches
- décharger votre famille de démarches contraignantes en précisant vos volontés

Vous avez encore des enfants à charge ? Un conjoint ou une autre personne à protéger ?

Vous savez que votre succession sera compliquée ou encore vous ne souhaitez pas faire porter l'organisation de vos obsèques à votre famille ? **Profitez de votre passage à la retraite pour faire le point sur vos besoins en prévoyance** et prendre les bonnes décisions.

Thélem assurances propose différentes formules de protection qui s'adaptent à toutes les situations et à votre budget, certaines avec un questionnaire médical et d'autres sans. Des conseils, des informations, vous trouverez dans les agences **Thélem assurances des professionnels de la prévoyance prêts à vous accompagner dans cette démarche.** Vous aurez ainsi l'esprit tranquille !

Retraite
& assurances de biens

Pour être certain d'être bien assuré, il est important de faire le tour de l'ensemble de vos assurances. Sont-elles bien toujours en adéquation avec votre nouvelle vie, les changements qui en découlent et vos nouveaux besoins ?

HABITATION

Serez-vous absent plus souvent ? Allez vous faire quelques travaux d'aménagement dans votre habitation ? Une piscine dans votre jardin ? Allez-vous faire de nouvelles acquisitions ou au contraire allez-vous vous débarrasser de certains biens de valeur ?
Peut-être aussi allez-vous louer votre appartement ou maison pendant vos absences ?

AUTO

Allez-vous utiliser votre véhicule comme avant ? Projetez-vous des déplacements plus fréquents ? Ou au contraire allez-vous beaucoup moins rouler ? Serez-vous intéressé par une option à moins de 10 000 km/an ? Les conducteurs secondaires de votre véhicule sont-ils bien toujours les mêmes ? Peut-être envisagez-vous aussi de changer de véhicule ?

Il est important de faire part à votre assureur de ces changements. Avec lui, vous definirez les garanties dont vous avez besoin.

Retraite
& nouvelles activités ?

Dorénavant libre de votre temps, vous serez amené à changer vos habitudes voire, vous engager dans de nouvelles activités…
Cela peut aussi avoir des incidences sur vos besoins en assurances…

VOUS ALLEZ GARDER PLUS RÉGULIÈREMENT VOS PETITS-ENFANTS ?

L'assurance accidents de la vie privée vous couvre en cas d'accident grave chez vous, en voyage, lors d'une activité sportive. Elle garantit aussi vos petits-enfants lorsque vous les gardez chez vous ou lorsqu'ils sont sous votre responsabilité !

VOUS ALLEZ VOUS INVESTIR DANS UNE ASSOCIATION ?

Vous serez amenés dans ce cadre à exercer certaines responsabilités et il est important que vous soyez épaulé et conseillé en cas de litige. Une assurance protection juridique est peut-être nécessaire ?

VOUS ALLEZ MULTIPLIER LES INTERVENTIONS SUR LE NET ?

Une assurance protection numérique peut vous être utile.
La protection juridique de Thélem assurances vous protège en cas d'usurpation d'identité ou d'atteinte à votre e-réputation et vous aide à faire valoir et respecter vos droits. Elle inclut gratuitement un service de web-nettoyage (effacement des données sur internet qui portent atteinte à votre réputation).

VOUS ALLEZ VOYAGER DAVANTAGE ?

Votre habitation sera plus souvent vide… Un service de télésurveillance serait peut-être le bienvenu ? Vérifiez aussi ce qu'incluent vos assurances auto ou habitation en termes de rapatriement, perte de bagages… car il n'est pas toujours utile de prendre l'assurance proposée par les transporteurs !

Retraite
& assurances

Votre départ en retraite a des incidences sur vos assurances.
Les agents Thélem assurances seront heureux de vous conseiller au mieux !

Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, Thélem prévoyance, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 12 000 580 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Gettyimages.